

# Municipalité de Châtillon JU

## PROCES – VERBAL ASSEMBLEE COMMUNALE

N° 2024.07.02

<b>Date :</b> <b>Mardi 2 juillet 2024</b>	Ouverture : 20 h 00	Clôture : 21h10
<b>Lieu :</b> Salle Communale, route de Courrendlin 3 - Châtillon		

**Présidence :** Monsieur Philippe Marmy

**Protocole tenu par :** Mme Myriame Beuret, secrétaire communale

**Participation :** 12 ayants droit

**Scrutateurs :** Le Président propose en tant que scrutateur Monsieur Lambert Gérard. Sa proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

**Excusé :** M. Lionel Gilliotte, conseiller communal, est excusé pour raison de santé.

**Silence pour les disparus :** L'assemblée observe une minute de silence à la mémoire de :

- M. Wild Pius

---

Assemblée communale mardi 02 juillet 2024 à 20h00, salle communale, route de Courrendlin 3.

### Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée ;
2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2023 et voter les dépassements budgétaires ;
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune municipale de Châtillon ;
4. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée communale peut être consulté au secrétariat communal et sur le site internet de la commune.

Le Président rappelle que cet ordre du jour a été publié dans le JO N° 21 du 06 juin 2024 ainsi que par voie de tout ménage N° 6 de juin 2024.

Aucune modification n'est demandée à cet ordre du jour qui est ainsi accepté par l'assemblée communale.

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 2024 pouvait être consulté au Secrétariat communal, sur le site internet de la commune et avant l'assemblée.

Le Président de l'Assemblée, M. Marmy Philippe, demande à l'assistance si la lecture du PV de la dernière assemblée est exigée. Personne ne se manifeste en faveur de la lecture de ce PV.

M. Marmy rappelle que les procès-verbaux des Assemblées communales peuvent être consultés en tout temps à l'administration communale.

Aucune intervention, aucune objection au sujet de ce PV, le Président passe au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciement à son auteure.

## **2. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux de l'exercice 2023 et voter les dépassements budgétaires**

La Parole est donnée à M. Mittempergher pour l'entrée en matière.

M. Mittempergher présente le résultat des comptes 2023.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Mittempergher.

Le détail des comptes est présenté et quelques informations sont données notamment sur les dépassements budgétaires.

**Fonction 0** : Les dépassements budgétaires sont en lien avec des dépenses imprévues tel qu'un avis mortuaire, l'achat de couteaux *Le Châtillon* et des dédommagements. Pour le salaire du personnel administratif, la part de préposée AVS est comptabilisé par une imputation interne et non déduite directement du salaire.

**Fonction 1** : Cette fonction contient notamment les frais liés à l'abri PC soit la taxe cantonale et l'électricité.

**Fonction 2** : La fonction 2 comprend principalement les charges liées en lien avec les écoles venant soit du canton, soit des communes voisines. Les dépenses sont plus faibles que budgétisées.

**Fonction 3** : Moins de dépenses que budgétisées sont relevées pour ce point.

**Fonction 4** : Cette fonction comporte principalement des cotisations à diverses associations.

**Fonction 5** : Comme pour la fonction 2, il s'agit principalement de charges cantonales liées en lien avec l'AVS, les prestations complémentaires, le social, etc.

**Fonction 6** : Une augmentation des dépenses est relevée en lien avec des réparation sur les routes, notamment de nombreux nids-de-poule. Au niveau de l'éclairage public le compte s'équilibre entre les frais et les redevances de BKW.

**Fonction 7** : Eau potable : il y a eu peu de fuites en 2023 et l'achat d'eau à Rossemaison est faible. L'attribution au fonds du maintien de la valeur apparait pour la première fois.

Eau usée : Un dépassement est lié à l'installation de clapets anti-retour suite aux inondations du mois d'août 2023.

Déchets : Le coûts du ramassage des encombrants est faible en raison de l'important tri fait par le prestataire. La déchetterie de Courtételle a également eu moins de frais en 2023.

Cours d'eau : Un bénéfice apparait suite à une écriture pour rééquilibrer le bilan qui montrait un solde positif pour les travaux de protection contre les crues.

**Fonction 8** : Des travaux d'entretien du ruisseau ont été faits suite aux inondations. Le chemin des Chambattes a également été refait en 2023. Finalement, il y a eu une coupe de bois au Montchambeux. Ceci ne se fera plus durant de longues années.

**Fonction 9 :** Il est constaté une variation négative des impôts en 2023. Cette variation sur des années antérieures est difficilement explicable. Les autres impôts sont quant à eux stables. Le bon résultat de l'année 2023 est principalement lié à la réévaluation du bâtiment Haut des Prés 10.

**Résultat :** Les comptes 2023 se soldent sur un excédent de produits de CHF. 51'061.06

M. Mittempergher précise qu'il sera important d'accueillir de nouveaux contribuables pour apporter la manne fiscale manquante, car le résultat positif de cette année est lié à la réévaluation du bâtiment Haut des Prés 10. Reste également à espérer que les montants des impôts manquants de 2023 apparaissent en 2024, car le manco annoncé par le service des contributions paraît anormalement élevé.

Le bilan est ensuite présenté et détaillé. La dette communale a diminué en 2023, notamment la dette nette par habitant.

Le rapport de l'organe de révision est présenté de manière résumé. L'organe de révision recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2023 présentés.

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote

**DECISION :**

**L'assemblée accepte les comptes 2023 et les dépassements budgétaires à l'unanimité.**

**3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune municipale de Châtillon**

Le président donne la parole à M. Domont Sébastien pour l'entrée en matière.

M. Domont explique le changement de loi nécessitant la mise en place d'un règlement communal.

Le président passe au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le président redonne la parole à M. Domont.

M. Domont présente le règlement et le tarif y relatif. Ce règlement est imposé par l'entrée en vigueur de différentes lois au niveau fédéral et cantonal.

Le conseil a choisi l'option d'une fourchette de tarif et non un taux fixe afin d'éviter de modifier le règlement à chaque changement de tarification.

Deux taxes sont dans le règlement. La première de maximum 0.7ct est vouée à l'utilisation du domaine public et est versée au budget général de la commune.

La seconde taxe de maximum 1ct est à vocation énergétique, notamment pour la gestion de l'éclairage public.

Un tableau comparatif de la situation actuelle et de la nouvelle est présenté. Le conseil communal a décidé de ne pas augmenter la part communale. Ainsi, les taxes communales seront fixées à 0.7ct pour l'utilisation du domaine public et à 0.8ct pour la redevance à vocation énergétique.

Il y aura néanmoins une augmentation pour les consommateurs, car 0.2 ct seront prélevés par le canton pour son propre usage.

M. Domont informe encore l'assemblée que pour une consommation de 4'000 kWh le surcoût est d'environ CHF. 8.60

Le président des assemblées donne la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions/remarques :

- **Mme J E** estime normal de ne pas augmenter ces taxes en raison du changement d'éclairage par du LED et des extinctions nocturnes.
  - **M. Domont Sébastien** précise que le conseil attend l'évolution de la consommation électrique de l'éclairage public suite à ces changements
  - **M. Mittempergher Silvio** ajoute que l'augmentation qui aura tout de même lieu est de 0.2ct, soit la part prélevée par le canton. Actuellement, la commune ne fait pas de bénéfice sur les redevances versées par BKW. Le potentiel gain financier est trop faible pour instaurer des subventions communales comme cela pourrait se prévoir.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote

#### **DECISION :**

**L'assemblée accepte le nouveau règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune municipale de Châtillon à l'unanimité.**

#### **4. Divers**

Le président donne tout d'abord la parole au Conseil pour différentes informations :

M. Frund débute en donnant une information sur la place de jeux.

La place de jeux est en cours de construction. Le conseil a reçu à ce jour des promesses de dons pour environ CHF. 35'000.-.

- **Mme J E** demande s'il est possible de connaître les donateurs.
  - **M. Frund Richard** préfère ne rien dévoiler pour l'instant.

M. Domont poursuit avec la piste cyclable direction Courtételle. Une rencontre a eu lieu avec le représentant du canton concernant ce projet. Le délai de réalisation de cette piste cyclable est reporté à fin 2027. Les coûts seront remis à jour car le devis actuel date de 2018. Le canton ne donnera plus de subvention pour ce projet alors qu'elles étaient précédemment estimées à 27%. La volonté du conseil communal est d'augmenter la part de la route prise en charge par la piste cyclable. Cette part était de 15% précédemment.

- **M. C R** revient sur l'historique de ce projet et regrette qu'il traîne depuis 2011. Il relève également sa déception vis-à-vis de l'ancien conseil communal qui a bloqué ce dossier et qui, maintenant, coûtera plus cher à la population.
- **M. L G** relève que cette route devient dangereuse pour les usagers.
  - **M. Domont Sébastien** précise que le canton ne considère pas cet axe comme important malgré le nombre de véhicules journaliers.

M. Domont poursuit avec une information concernant les routes. La réfection de la route de Rossemaison arrive à son terme. Toutefois, suite aux intempéries, de la terre et du gravier ont recouvert la route à plusieurs reprises. De ce fait, la pose du revêtement final qui était prévue durant les vacances d'été a été reportée. En effet, l'entreprise refuse de terminer cette route car elle souhaite que le bureau d'ingénieurs et le canton étudient ce problème. Les travaux sont donc momentanément suspendus.

Concernant la route de Courrendlin, les travaux de réfection du revêtement débuteront le mardi 9 juillet prochain. La route sera fermée à la circulation durant une semaine.

Finalement, un point sur le projet de la traversée du village est communiqué. Les riverains des secteurs 1, 2 et 3 (bas du village) ont déjà été contactés pour discuter du projet. Les plans des secteurs 4 et 5 (restaurant à Vie-aux-Chars) seront transmis dans la semaine par l'ingénieur en charge du dossier. Dès la rentrée, les derniers secteurs (sud) seront travaillés avec le groupe citoyen.

Le président passe maintenant la parole à l'assemblée.

• **M. C R** demande ce qu'il advient du projet de déversoir d'orage à l'entrée Est du village. En effet, lors d'orage comme celui du mois d'août dernier plusieurs bâtiments du bas du village sont inondés car l'évacuation des eaux est insuffisante.

- **M. Rossé Jonas** répond que ce point est discuté dans le cadre de la traversée du village. Un nouveau projet est en cours chez l'ingénieur afin de régler ce problème dans les meilleurs délais.
- **M. Domont Sébastien** ajoute qu'un secteur supplémentaire est étudié dans le cadre de la traversée du village comprenant le bas des Oeuchattes afin de résoudre ce problème.

• **M. L G** demande si une amélioration informatique est prévue afin d'augmenter le débit internet au village.

- **M. Domont Sébastien** précise qu'une rencontre est souhaitée avec BKW et Swisscom dans le cadre de la traversée du village afin d'évoquer plusieurs points, notamment cet aspect.
- **M. C C** précise que la fibre arrive jusqu'à l'entrée du village puis doit être amenée dans chaque chambre. Il est donc effectivement important de bien les informer du projet de traversée du village.

• **M. C R** se demande si les ingénieurs en charge du dossier de la protection contre les crues ont bien longé le ruisseau au-dessus de la digue. En effet, suite aux dernières intempéries il y a beaucoup d'arbres dans le ruisseau. Il craint que celui-ci se bouche et créer des débordements. La digue ne suffira pas pour retenir l'eau et les arbres.

- **M. Mittempergher Silvio** répond que les ingénieurs ont bien parcouru l'intégralité du ruisseau et dimensionné la digue en fonction de ces éléments.
- **M. Domont Sébastien** ajoute que le garde forestier sera contacté pour discuter de cet aspect car il a pour mission d'inspecter les berges du Bié.

La parole n'étant plus demandée, le président clos cette assemblée. Il souhaite à toutes les personnes présentes un bel été.

L'assemblée est levée, il est 21h10.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président des assemblées

La Secrétaire

Philippe Marmy

Myriame Beuret